AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-12-68 872281

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 — *CLERMONT-FERRAND - 63*

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

BULLETIN N°99 de DECEMBRE 1968.-

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR 1969

Pour 1969, les tarifs d'abonnement au Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles sont les suivants :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) : 25,00 F

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

25,00 F + 10,00 F par série supplémentaire du Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) :
25,00 F + 20,00 F par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin Technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA):

25,00 F + 20,00 F par Station supplémentaire.

L'abonnement est à verser, au compte-chèque postal suivant :

Régie de Recettes D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
C.C.P. 5 503-17 - Centre de CLERMONT-FERRAND.

Pour les non-titulaires d'un compte-chèque postal utiliser la formule de mandat-carte ci-jointe (éviter l'emploi de chèques bancaires).

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos du chèque ou du mandat : Nom, prénom et adresse complète de la personne qui désire recevoir les avis de traitements, et de préciser les cultures principales qui intéressent l'exploitation.

Quelle que soit la date d'inscription, l'abonnement pour 1969 portera sur la période courant du 1er Février 1969 au 31 Janvier 1970.

S T A D E S   V E G E T A T I F S

Le tableau des stades-repères du Pommier, publié au verso est à conserver ; nous aurons l'occasion d'y faire référence au cours de l'année 1969.

Clermont-Ferrand, le 23 Décembre 1968.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

P 217

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 708 du 23 Décembre 1968 - 2800 exemplaires - ABONNEMENT 1968 - Expédition n° 27.

TABLEAU N°2 STADES-REPERES DU POMMIER

bourgeon proprement dit

A B C C_3 D

bouton de la fleur

D D E E_2 F

type sans et avec feuilles développées

fleur

F F_2 G H

ovaire et fruit

H I J